



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ENTREPRISE GOMMETTE PRODUCTION
POUR L'ORGANISATION DE QUATRE
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES
1ER, 2 ET 3 FEVRIER 2024**

**DÉCISION N° DM-23-440
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Gomette Production, représentée par Madame Virginie Riche, dont le siège social est situé 14, rue de Benon – 17 170 Courçon – pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Comme c'est étrange », les jeudi 1er, vendredi 2 et samedi 3 février 2024 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2023-2024.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'entreprise Gomette Production, représentée par Madame Virginie Riche, dont le siège social est situé 14, rue de Benon – 17 170 Courçon – un contrat de cession pour l'organisation de quatre représentations du spectacle « Comme c'est étrange », les jeudi 1er, vendredi 2 et samedi 3 février 2024, dont le prix de cession est fixé à 8 034,99 € (huit mille trente-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231206-lmc1H11468H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/12/2023
Date de Publication : 06/12/2023

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231206-lmc1H11468H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/12/2023
Date de Publication : 06/12/2023